

Image not found or type unknown



Troubles de voisinage : bruits d'activité professionnelle (bar, restaurant, chantier...)

Actualité législative publié le 19/07/2024, vu 237 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Troubles de voisinage : bruits d'activité professionnelle (bar, restaurant, chantier...)

Vous êtes incommodé par des bruits d'activité professionnelle (bruits liés à un chantier, à l'activité d'un bar, d'une discothèque, d'une salle de sport diffusant de la musique...) ? Ces bruits peuvent être sanctionnés. Nous faisons le point sur la réglementation.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117>